

## **CONVOCAATION**

Le Conseil municipal est convoqué en réunion ordinaire le mardi 24 mai 2016 à 20 h 30.

Allerey-sur-Saône, le 18 mai 2016,

Le Maire,

Jean-Paul DICONNE

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2016**

*AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR DE CETTE REUNION :*

*18 mai 2016*

L'an deux mille seize et le vingt-quatre mai à vingt heures trente le Conseil Municipal d'ALLEREY SUR SAONE régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DICONNE, Maire.

Présents : Jean-Paul DICONNE, Marie-Laure BLANCHARD, Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Bernadette GIRARDEAU, Michel LAUQUIN, Gérard MICONNET, Philippe PERONNET, Sandra PRATS, Pierre RAGEOT,

Absents excusés : Jean-Pierre LAPALUS (pouvoir Jean-Paul DICONNE), Sophie MILLION (pouvoir Jocelyne CLEMENT), Michel ROY (pouvoir Bernadette GIRARDEAU)

Secrétaire de séance : Jocelyne CLEMENT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

*Le compte rendu de la séance précédente, après lecture, est approuvé à l'unanimité.*

### **1 – Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale**

Monsieur le Maire informe que l'arrêté préfectoral portant schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) pour le département de Saône et Loire a été pris le 29 mars 2016.

Il a prescrit l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération Le Grand Chalon aux communes de Aluze, Bouzeron, Chamilly, Charrecy, Chassey le Camp, Cheilly les Maranges, Dennevy, Remigny, Saint Bérain sur Dheune, Saint Gilles, Saint Léger sur Dheune, Saint Loup Géanges, Saint Sernin du Plain et Sampigny les Maranges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable sur ce projet d'arrêté d'extension du périmètre.

## **2 – Modification des horaires d'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2010 relative à la coupure d'éclairage public.

L'arrêté du 7 juin 2010 prévoit l'interruption de l'éclairage public :

- sur l'ensemble des infrastructures du territoire communal de 0 h à 5 heures du matin, hameaux compris,
- excepté au centre bourg où il sera maintenu jusqu'à 2 heures du matin, le samedi seulement.

Un nouvel arrêté pourrait être pris modifiant les dispositions précitées :

L'arrêté prescrira l'interruption de l'éclairage public :

- sur l'ensemble des infrastructures du territoire communal de 23 h à 6 heures du matin, hameaux compris,
- excepté au centre bourg où il sera maintenu jusqu'à 2 heures du matin, le samedi seulement,
- excepté au quartier du Beau Rivage, où il sera maintenu jusqu'à minuit du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

Le conseil, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable sur ces nouvelles modalités.

## **3 – Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'enlever la phrase à la fin de l'article 5 « pour les enfants de moins de 6 ans, la durée d'accueil ne peut excéder 2 heures de garde par jour ». Le règlement intérieur ainsi modifié pourra être effectif à compter de la rentrée prochaine.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette modification,
- **DECIDE** que le règlement intérieur ainsi modifié sera effectif à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

## **4 – Emprunt 2016 et remboursement anticipé de deux prêts**

Monsieur le Maire rappelle aux membres la décision prise lors du vote du budget de contracter un emprunt de 100 000 € en vue de procéder au remboursement de deux emprunts de la BPBFC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** le remboursement anticipé des prêts BPBFC n<sup>os</sup> 07087772 et 07093792 à la date du 1<sup>er</sup> juin pour les capitaux respectifs de 30 652.21 € et 42 124.52 €, auxquels il faudra rajouter les indemnités de remboursement anticipé pour respectivement 669.92 € et 916.21 €,

- afin de refinancer ces prêts, **ACCEPTE** les conditions de la BPBFC à hauteur d'un prêt de 100 000 € pour financer les prêts susvisés et les différents travaux du programme d'investissement 2016.

- **AUTORISE** le maire à procéder au remboursement anticipé des prêts et à signer le nouveau contrat de prêt.

## 5 – Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Monsieur le Maire présente le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers transmis par le Grand Chalon.

Le Conseil municipal **PREND CONNAISSANCE** de ce rapport.

## 6 – Questions diverses

En ce qui concerne le compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation (Article L. 2122-22 du CGCT Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée est informée que les devis suivants ont été signés :

- Février 2016 – Les Fermetures Bressanes - Porte local chaufferie école maternelle – 1 476,00 €
- Avril 2016 – Bourrelier éducation – mobilier classe maternelle – 955,90 €
- Avril 2016 – Nathan – mobilier classe maternelle – 1 102,01 €
- Avril 2016 – Naturalis – portail école maternelle – 2 011.09 €
- Avril 2016 – Kohut – busage route de Chalon – 2 616.07 €
- Avril 2016 – Lyonnaise des Eaux – renouvellement PI rue du Beau Rivage – 2 241.24 €

Et que le maire a renoncé à exercer le droit de préemption urbain suite aux dépôts des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) concernant les biens suivants :

Propriétaires sortants	Situation du bien
Consorts Euvrard	5 rue du Château
Berthelon Morgane et Margaux	1 rue des Serves
Genelot Anne-Marie	Rue de la Combe
Euvrard Denise et Consorts	Le Grand Pussey
Consorts Noël	Le Chapitre
Niquet Jean	10 route de Pussey et La Margante
Melin Laurent	1 route de Beaune

## Calendrier des élections 2017

Les dates retenues pour l'organisation :

- des prochaines élections présidentielles sont les suivantes : **dimanche 23 avril 2017** pour le premier tour, **dimanche 7 mai 2017** pour le second tour.
- Des prochaines élections législatives sont les suivantes : **dimanches 11 et 18 juin 2017.**

- Orage du vendredi 13 mai 2016

En raison de l'épisode exceptionnel de l'orage survenu le vendredi 13 mai dernier, la commune va déposer un dossier au titre de la reconnaissance de catastrophe naturelle.

Un flyer a été distribué aux habitants de la commune afin qu'ils déposent en mairie avant le 27 mai 2016, un courrier accompagné d'un descriptif du sinistre et de quelques photos.

L'ensemble de ces documents sera adressé à la direction Développement Durable et Mobilités du Grand Chalon qui la fera parvenir aux services de l'Etat.

La séance est levée à 21 h 40. La date du prochain conseil est fixée au mardi 5 juillet 2016 à 20 h 30.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le 26 mai 2016, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Ont signé,

Le Maire,

Jean-Paul DICONNE

Les Conseillers,